Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

N° 2020-105

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 11 Septembre 2020, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, aux Espaces "V" Roger Lefort - Salle Jacques Brel, le 19 Septembre 2020 à 9 h 00, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 35

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI (partie au point n° 2020-116 puis pouvoir à Mme VALLETON), M. MARAN (parti au point n° 2020-104 puis pouvoir à Mme VAUBAN, puis revenu au point n° 2020-117), Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE, Mme TROUDART, M. VALLETON, M. LLEDO, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, M. FERNANDEZ, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, Mme KHUL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. GALIN, Mme YOUSSOUF, M. LAURENT, Mme RIGAL, M. KERAUDREN (parti au point n° 2020-103 puis pouvoir à Madame YOUSSOUF), Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, M. FAGUIER, Mme BENHSAINE, Mme PHILIPPON-VERMOND.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Absent ayant donné procuration : 4

Mme KASMI qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
M. LE NEINDRE qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
Mme ROLAND qui a donné pouvoir à M. FAGUIER
M. CHIROUSE qui a donné pouvoir à Mme PHILIPPON-VERMOND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme VERTÉ est désignée pour remplir cette fonction.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS
Contrat de Ville Intercommunal (CVI).
Attribution des cofinancements aux actions des associations dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2020 et des subventions Politique de la Ville.
Délibération n° 2020-105

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 (loi LAMY),
Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 créant la Métropole du Grand Paris,
Vu la délibération n° 2020-009 du 1er Février 2020,
Vu le rapport annexé,

Considérant le tableau de programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI), incluant l'ensemble des services municipaux et des associations des trois villes de l'agglomération de l'ex CATF validé en Comité Technique de Programmation du 10 janvier 2020 en Comité Politique du 23 janvier 2020 approuvé par le Conseil Municipal du 1er février 2020 par la délibération n° 2020-009,

Considérant l'obligation pour les villes d'apporter un cofinancement aux actions retenues dans le tableau de programmation,

Après avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020,

Ayant entendu son Rapporteur, Madame VERTÉ,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

PAR 6 ABSTENTIONS
PAR 33 VOIX POUR

DECIDE :

Article 1 : De valider le cofinancement communal des actions, dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI), comme suit :

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés :
Judo Club de Villepinte	**CVI/V/V/2020** –En route vers Tokyo 2020 et récit de voyage	1 000 €
Association Sourire Ensemble	**CVI/V/V/2020** – Espace pluri-activité	3 000 €
TOTAL		4 000 €

Projets territoriaux 2020

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés :
Urban Déco Concept	**CVI/V/I/2020** Rééquilibrage des chances à l'emploi du public féminin	1 000 €
Association Créative	**CVI/V/I/2020** Le bus de l'initiative	1 000 €
Parcours le monde Idf	**CVI/V/I/2020** Osez l'international	1 500 €
Luck forlr Life 76	**CVI/V/I/2020** Plant your chance	2 000 €
Sham	**CVI/V/I/2020** Découverte des arts et du patrimoine à travers le cirque	3 000 €
Ressourcerie 2 mains	**CVI/V/I/2020** Ateliers de détournement d'objet	1 000 €
Yin Yang	Festival Tinoschool	500 €
Cie le Roi de Sable	**CVI/V/I/2020** Le rire soleil	1 067 €
TOTAL		11 067 €

Total : 15 067 €

Article 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Article 3 : De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 19 Septembre 2020

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis

MAIRIE DE VILLEPINTE (Seine St-Denis)

Martine VALLETON

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2020-105

Conseil Municipal du 19 Septembre 2020

RAPPORTEUR : *Madame VERTÉ*

OBJET : VII - POLITIQUE DE LA VILLE – DEMARCHES QUARTIERS
2 - Contrat de Ville Intercommunal (CVI)
Attribution des cofinancements aux actions des associations dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2020 et des subventions Politique de la Ville.

Le tableau de programmation du Contrat de Ville Intercommunal (CVI) 2020 a été validé par le Conseil Municipal du 1er février 2020 par la délibération n° 2020-009.

Vingt-cinq dossiers ont été retenus sur les vingt-six présentés pour Villepinte pour une enveloppe de 308 000 € (trois cent huit mille euros) dont :

- 278 000 € (deux cent soixante-dix-huit mille euros) pour les vingt-trois projets Villepintois,
- 30 000 € (trente mille euros) pour les deux projets territoriaux.

1. Attribution exceptionnelle dans le cadre de la Politique de la Ville

Le tableau de programmation du CVI, incluant l'ensemble des services municipaux et des associations des trois villes de l'Agglomération de l'ex CATF, a été validé en Comité Technique de Programmation du 10 janvier 2020 et en Comité Politique du 23 janvier 2020.

Les villes ont l'obligation d'apporter un cofinancement aux actions retenues dans le tableau de programmation.

La Commune dispose d'une ligne de 30 000 € en 2020 pour soutenir les actions dans le cadre de la programmation CVI et la programmation territoriale.

Il est donc demandé de cofinancer les actions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
093-219300787-20200919-2020-105-DE
Date de télétransmission : 22/09/2020
Date de réception préfecture : 22/09/2020

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés :
Judo Club de Villepinte	**CVI/V/V/2020** –En route vers Tokyo 2020 et récit de voyage	1 000 €
Association Sourire Ensemble	**CVI/V/V/2020** – Espace pluri-activité	3 000 €
TOTAL		4 000 €

Projets territoriaux 2020

Porteurs	Nom de l'action	Montants accordés :
Urban Déco Concept	**CVI/V/I/2020** Rééquilibrage des chances à l'emploi du public féminin	1 000 €
Association Créative	**CVI/V/I/2020** Le bus de l'initiative	1 000 €
Parcours le monde Idf	**CVI/V/I/2020** Osez l'international	1 500 €
Luck forlr Life 76	**CVI/V/I/2020** Plant your chance	2 000 €
Sham	**CVI/V/I/2020** Découverte des arts et du patrimoine à travers le cirque	3 000 €
Ressourcerie 2 mains	**CVI/V/I/2020** Ateliers de détournement d'objet	1 000 €
Yin Yang	Festival Tinoschool	500 €
Cie le Roi de Sable	**CVI/V/I/2020** Le rire soleil	1 067 €
TOTAL		11 067 €

Total : 15 067 €

CONCLUSION

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de valider les subventions exceptionnelles de la Politique de la Ville.

Avis de la Réunion de la Majorité Municipale du 9 septembre 2020.